

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 JUILLET 2026

Délibération N° 2026-22

Nombre de membres	Votes
En exercice : 22	Pour :
Présents : 18	Contre : 0
Représentés : 2	Abstentions : 0
Votants : 20	

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Varilhes sous la Présidence de Madame Martine ESTEBAN.

Date de la convocation : 07 juillet 2026

Secrétaire de séance : Frédérick DEDIEU

Étaient présents :

- Membres titulaires : Martine ESTEBAN, Serge VILLEROUX, Nathalie AURIAC, Alain SUTRA, Géraldine PONS, Gérard LEGRAND, Jérôme MATEOS, Nathalie CANAL, Michel DOUSSAT, Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Carole MAURETTE, Valérie SURCIN, Florent PAULY, Monique BORDES
- Membres suppléants remplaçant les titulaires absents : François TOULIS, Pierre VILLE, Anthony CROUZET, Mathilde DERRAMOND
- Représentés par un membre du Conseil d'Administration ayant reçu pouvoir :
Jean DOUSSAIN donne pouvoir à Nathalie AURIAC
Marc SANCHEZ donne pouvoir à Martine ESTEBAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article 24 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

OBJET : Désignation des représentants du collège élus à la commission consultative paritaire

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

La commission consultative paritaire est une instance consultative placées auprès de chaque Centre de gestion, relative aux questions afférentes aux agents contractuels de droit public.

Cette instance comporte un collège de représentants du personnel, élu par les électeurs rattachés ainsi qu'un collège des représentants d'élus désignés (en dehors du ou de la président(e) de l'instance) par voie de délibération parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative paritaire.

Ainsi, suite aux élections du Conseil d'Administration du Centre de gestion de l'Ariège, il est nécessaire de désigner les représentants du collège des représentants d'élus de cette instance, de la manière suivante ;

Commission consultative paritaire (7 représentants)

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Martine ESTEBAN	Michel DOUSSAT
Serge VILLEROUX	Pierre VILLE
Paul CAYROL	Gérard LEGRAND
Nathalie AURIAC	Janine IZAAC
François TOULIS	Nicole QUILLIEN
Valérie SURCIN	Carole MAURETTE
Richard de MERITENS DE VILLENEUVE	Richard PETITTALOT

Sur le rapport de Madame la Présidente

Le Conseil d'Administration,

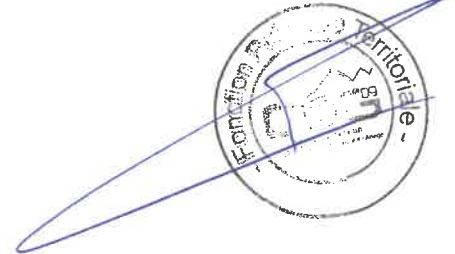
DECIDE

De procéder à la nomination du collège des représentants des collectivités et établissements selon le tableau présenté.

Adopté à l'unanimité, par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 juillet 2026

Pour extrait conforme.
À Foix, le 16 juillet 2026

La Présidente,
Martine ESTEBAN



La Présidente :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse - 68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publié le : 23 juillet 2026

Transmis au Préfet le : 17 juillet 2026